



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ DE KAMOURASKA

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU KAMOURASKA-OUEST

Le 18 novembre 2020

Réunion ordinaire tenue à la Municipalité de Saint-Pacôme

Présents : Madame Martine Hudon, présidente
Monsieur Gilles Desrosiers, vice-président
Messieurs Denis Miville et Sarto Dubé.
Madame Doris Gagnon

Sont aussi présents : Monsieur Gilles Lizotte, éboueur
Madame Marilyn Lévesque, secrétaire-trésorière

Dans le but d'alléger le texte,
« Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »
est appelée ci-après « La Régie ».

1. **OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE**

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

70.11.20

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion du 18 novembre soit accepté tel que présenté en laissant le point *Questions diverses* ouvert.

3. **GILLES LIZOTTE COMPTE RENDU (SUIVI DES PLAINTES)**

Monsieur Gilles Lizotte est présent afin de répondre aux questions des administrateurs. Monsieur Gilles Lizotte résume le point 4 en expliquant le bris du camion 335 aux administrateurs. De plus, un retour est effectué sur le bac de recupération ramassé à Saint-Pacôme contenant des feuilles d'automne. Nous avons demandé l'opinion de Gilles concernant la problématique de la côte Norbert à St-Pacôme pendant la période hivernale. Depuis le début de la Régie, les matières résiduelles de cette côte n'ont jamais été ramassées l'hiver par la Régie considérant la pente abrupte et le risque d'accident. C'est pourquoi un arrangement verbal avec la municipalité a été pris en 2014.

4. **CYLINDRE CAMION 335 – AUTORISATION DE DÉPENSE**

71.11.20

Il est proposé par monsieur Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres présents que la facture pour le remplacement du cylindre de compaction du camion 335 soit payée via le surplus affecté aux bris majeurs. Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de cette facture lorsque la réparation sera effectuée. La facture est au montant de 9 819.98 \$ taxes incluses.

5. **CÔTE NORBERT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

72.11.20

Depuis le tout début de la Régie, le mandat qui lui a été délégué par les 5 municipalités était mal compris. Par contre, le service offert et le fonctionnement établi par les administrateurs de la Régie reflétait les intentions d'économie de coût pour ce service. Récemment, les administrateurs ont été mis au courant du rôle et des responsabilités d'une Régie face au service à offrir. Devant ces faits, les administrateurs doivent trouver une solution pour desservir les citoyens de la côte Norbert, jusqu'ici desservis par la municipalité après un arrangement verbal avec la Régie. Depuis l'arrivée de la nouvelle directrice générale de la municipalité, il semble que l'entente verbale de 2014 avec le conseil municipal ne soit plus possible.

LA PRÉSIDENTE DEMANDE L'AJOURNEMENT DE LA RÉUNION À 20H00
 LA PRÉSIDENTE DEMANDE LE RETOUR À LA RÉUNION À 20H41

Il est proposé par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater monsieur Sarto Dubé pour faire des démarches auprès de quelques travailleurs autonomes pour effectuer le ramassage de la côte Norbert en période hivernale. Que si monsieur Sarto Dubé trouvait quelqu'un d'intéressé, la secrétaire-trésorière serait autorisée à établir un contrat de travail avec celui-ci, pour la période de novembre à la fin avril. Ledit contrat sera à revoir en septembre 2021, s'il venait à être renouvelé. Si toutefois, monsieur Dubé ne trouvait personne, la secrétaire-trésorière a le mandat de demander à la Municipalité de Saint-Pacôme de lui faire une soumission pour la cueillette de la côte Norbert pendant la période hivernale tel qu'effectué par leurs employés auparavant.

Madame Doris Gagnon mentionne que les résidents occasionnels du chemin d'Auteuil, chemin municipalisé, ne se font pas collecter à leur porte de mai à novembre. Cette problématique sera mise à l'ordre du jour en février prochain afin de trouver une solution.

73.11.20 6. LETRE AUX MUNICIPALITÉS – VIRÉE

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une lettre tel que présenté aux administrateurs soit envoyée aux municipalités.

74.11.20 7. ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes d'octobre et de novembre suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière tenue le 18 novembre 2020		
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANTS
Éboueurs	18 octobre au 14 novembre	5 317,56 \$
Marilyne Lévesque	18 octobre au 14 novembre	514,50 \$
Total des salaires		5 832,06 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS
Caisse Desjardins	Frais d'octobre	30,72 \$
Marilyne Lévesque	Ligne téléphonique octobre et novembre	95,34 \$
Gilles Lizotte	Cellulaire + déplacement	66,84 \$
Geneviève Lizotte	Cellulaire	45,00 \$
Visa Desjardins	Frais annuels	60,00 \$
Total des Incompressibles		237,90 \$
FOURNISSEURS	COMPTES À PAYER	MONTANTS
Pétroles B. Ouellet	Diesel	3 528,20 \$
Centre de service St-Philippe	Réparation 335, réparation 334	3 076,49 \$
Service routier Éric Robichaud	Remorquage camion 334	560,51 \$
La Salopette et l'Aventurier	Bottes Geneviève	155,21 \$
Tendance impression	Site internet	413,90 \$
Garage Conrad Dionne	Réparation 336	60,58 \$
	Total des comptes à payer	7 794,89 \$
	Grand total	13 864,85 \$

75.11.20 8. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par monsieur Denis Miville et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport budgétaire est conforme.

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2020

76.11.20

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2020, tenue à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, soit accepté tel que présenté.

10. QUESTIONS DIVERSES

77.11.20

10.1 Offre d'emploi – Directrice générale

Afin de respecter l'entente que la Régie a auprès des municipalités participantes, le poste de directrice générale doit être revue en totalité. Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une offre d'emploi soit publiée dans le journal le Placoteux, sur Emploi Québec, sur le site internet de la Régie ainsi que dans les journaux municipaux. Que la secrétaire-trésorière élabore une offre d'emploi détaillée pour les tâches demandées. Que l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale soit dès que possible. Que lors de la prochaine réunion, un comité de sélection sera mis sur pied afin de passer les personnes retenues en entrevue.

10.2 Demande de la Municipalité de Rivière-Ouelle

La municipalité de Rivière-Ouelle demande à la Régie d'ajouter deux chemins privés à la collecte, soit le chemin de la Cédrière et le chemin Grands-Hérons. Le règlement de la Régie stipule que seulement les chemins municipalisés soient collectés. De plus, Gilles est allé au courant de la semaine en camion dans les deux chemins, il mentionne que les chemins n'étaient pas assez larges pour rencontrer une voiture, que lorsqu'il est allé une voiture a dû faire marche arrière pour pouvoir laisser passer le camion. De plus, les chemins n'ont pas de virée conforme au bout. Cette demande sera à reconsidérer lorsque les chemins seront verbalisés.

10.3 Les administrateurs discutent ensemble en lien avec la semer.

10.4 Étant donné les changements importants que la Régie devra apporter à son fonctionnement, la présidente demande aux représentants de faire un résumé de la situation à son conseil municipal afin de leur faire part d'une augmentation importante au budget de la Régie pour 2022. Pour la prochaine année, la Régie puisera dans ses surplus pour balancer le budget car il est déjà approuvé par les municipalités.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

78.11.20

La prochaine rencontre aura lieu à la municipalité de Saint-Onésime le 16 décembre 2020 à 19 h 30.

12. FERMETURE DE LA RENCONTRE

79.11.20

Il est proposé par monsieur Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 21h32.

Je, Martine Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Martine Hudon,
Présidente

Marilyne Lévesque,
Secrétaire-trésorière